Thon: flotte et industrie. Évolution et perspectives dans l'Union européenne et dans le monde

2003/2017(INI) - 25/11/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE-DE, E) sur la situation et perspectives d'avenir dans l'UE et dans le monde de l'industrie du thon et de la flotte thonière. Le rapport souligne en tout premier lieu qu'à l'heure actuelle, le thon est l'espèce de poisson qui représente la plus grande valeur commerciale dans le monde et revêt par conséquent une grande importance pour l'avenir du secteur européen de la pêche. Aujourd'hui, l'industrie de la conserverie emploie directement 40.000 personnes dans l'UE et le marché des produits du thon connaît une croissance soutenue. Qui plus est, l'UE détient la plus grande flotte thonière du monde en termes de capacité avec une moyenne de 350.000 tonnes de poisson pêché par an. Mais la commission avertit qu'il faut en faire davantage pour ce secteur dont la viabilité commerciale est sapée par la politique de l'Union. Le rapport explique que les produits du thon importés de pays tiers devraient être soumis aux mêmes critères sanitaires et de qualité alimentaire que ceux appliqués aux produits communautaires. A défaut, le marché continuera de souffrir de distorsions de concurrence dues à une concurrence déloyale. Pour les députés, le régime d'inspection doit être renforcé et ils attirent l'attention sur la nécessité de créer des laboratoires où seraient analysés les produits importés mais aussi de durcir les normes. Ils plaident pour une révision de la législation douanière de l'UE qui affecte l'industrie communautaire du thon depuis que des contingents tarifaires accordés à des pays du Sud-Est asiatique s'avèrent dommageables pour les intérêts européens. La commission note que plusieurs stocks de thons sont actuellement surexploités, en raison, du moins en partie, d'un excès de capacité de pêche, et qu'ils sont considérés comme particulièrement vulnérables à l'activité illégale de certains navires de pêche ou d'autres exerçant leur activité sous pavillon de complaisance. Une approche coordonnée entre tous les pays concernés est indispensable pour prévenir la surexploitation. C'est pourquoi le rapport engage l'UE à prendre l'initiative dans le cadre des ORP afin d'adapter la capacité de la flotte aux ressources disponibles. Plus particulièrement, il s'agit que les ORP dressent la liste de tous les bateaux particuliers en conformité avec les règles applicables, lesquels seraient autorisés à pêcher. Tous les autres devront être exclus de la liste et des sanctions commerciales devraient même pouvoir leur être infligées. De telles actions exigeront une coopération concertée entre toutes les ORP. A la lumière de ces inquiétudes, le rapport invite la Commission à mettre au point un plan d'action spécifique et un "cadre de soutien structurel" pour ce secteur. Il fait également valoir que l'importance du rôle régulateur des ORP exige la création au sein de la DG "Pêche" d'une unité "Thons et grands migrateurs" dotée d'un personnel et de moyens économiques suffisants.